

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du 06/03/2025

Année scolaire : 2024-2025

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 06/03/2025

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents début de séance: 24

Nombre d'absents excusés : 2

Sommaire des questions traitées.

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédente
- Structure 2024-2025
- Dotation Horaire Globale 2024-2025
- Modification des horaires du LP
- Vidéo-protection des locaux
- Convention bipartite avec la Région Occitanie
- Signature de contrats: Vérification de tourniquets – Photocopieurs LP – Ascenseur
- DBM pour information
- Questions diverses

Le Président

Le Secrétaire

Laurent Thieffaine

Franck BARBOZA

Présences au conseil

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	Mme LEONARD-SAUNIER Carole	X						
	Adjoint Gestionnaire	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	M GOMEZ DE MERCADO Laurent	X						
Elus locaux	DDFPT	M CHAMBON Arnaud			X				
	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein		X		M CANAYER Patrice			
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina			X	Mme THOMAS Sylvie			
	Commune siège	M. JOUVE Régis	X						
	Communauté de communes	M. MODOT Bernard			X				
Personnalité qualifiée		M CHRISTOL Philippe	X						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme ROTH Véra	X			Mme PECO Sophie Anne			
		Mme SAINGRE Sabine	X			M GALINIER Frédéric			
		M LENOBLE Jérôme	X			M MICHEL Thierry			
		Mme BENOIT Albine	X			Mme RAYMOND Julie			
		Mme BARDY Aude	X			Mme HOUY Nathalie			
		M BARBOZA Franck	X			Mme DEGEZ Aurore			
		M VIGIER Thibaut	X			M POLESE Stéphane			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	M LICALSI Arnaud	X						
		M HOUDOUX Yoann	X						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme VUILLERMET Kantomalala	X			Mme JOURNET Emmanuelle			
		M SERRES Olivier	X			Mme LEBLANC POINTU Carine			
		Mme DOUMBIA Mariame	X			Mme CALVET Valérie			
		M BARTHES Nicolas	X			M SASTRE Daniel	X		
		Mme LOJACONO Carine	X			M LE COUPANNEC Bruno			
	Elèves		X						
			X						
			X						
			X						
			X						
Total			24						
Invités	Mme Olivia GRESSIER	Proviseure adjointe	X						

Introduction

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h15 avec 24 membres présents.

Monsieur Barboza est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le proviseur excuse l'absence du représentant de la région et de la métropole et précise que Monsieur Chibli Kamel, vice président de la région Occitanie, sera présent lors de la visite du chantier de la Maison des Lycéens le mardi 18 mars.

M. Le Proviseur propose de passer à l'ordre du jour et précise qu'il souhaite rajouter un point concernant les photocopies.

1/ Adoption du procès-verbal du CA du 26 novembre 2024

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la précédente réunion du CA est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des 24 votants.

2/ Structure 2024-2025

(cf document joint)

M. le Proviseur expose les modifications apportées à la structure par rapport à l'année scolaire en cours, à savoir :

Pour le LGT :

- 13 classes de 2nde au lieu de 12, les effectifs par classe seront légèrement inférieurs puisque 430 élèves sont prévus pour 420 en 2024.
- 2 classes de 1ère STMG de 36 élèves
- 3 classes de Tale STMG de 24 élèves

Pour le LP :

- Changement d'appellation des terminales SN qui passent en CIEL.
M. le proviseur rappelle que les sections CIEL déménageant au futur Lycée de Cournonterral, les 2nde entrant l'année prochaine ne feront qu'une année à Champollion.
- Une seule classe de TCVPM dû au gel cette année de la 1CVPM2.
- Création d'une FCIL Photo de drone post bac pro sur 6 mois (Hors DGH).

Pour le Post Bac :

- Départ du BTS PTSL vers le lycée Jean Mermoz.
- Installation des 2ème année de BTS MAV (1/2 option Gestion de production, 1/2 option Métiers du montage et de la postproduction)

M. le proviseur expose ensuite comment évolue l'utilisation de la marge.

- Dédoublément de 0,5h en seconde GT en français au lieu de 1h en 2024/2025 ;
- 2 groupes de SNT de plus en seconde GT par rapport à 2024/2025, soit 20 groupes ;
- Plus de dédoublément en Terminale spécialité SI ;
- 4 groupes de spécialité en plus des 21 groupes obligatoires en 1ère G pour répondre aux souhaits des élèves (+1 groupes par rapport à 2024-2025) ;
- 6 groupes de spécialité en plus des 21 groupes obligatoires en Tale G pour répondre aux souhaits des élèves (+1 groupes par rapport à 2024-2025) ;
- 18 groupes d'anglais en 2nde GT pour 13 classes (+1 groupe par rapport à 2024-2025) ;
- 17 groupes d'espagnol (+1 groupe par rapport à 2024-2025) ;
- 1 groupe d'option latin en 2nde GT, 1ère G et Tale G (horaire à 2H pour tous les niveaux) ;
- 1 groupe d'option SI en 2nde GT (-1 groupe par rapport à 2024-2025) ;
- 1 groupe d'option de math expertes (-1 groupe par rapport à 2024-2025), et 1 groupe de math complémentaire en Tale ;
- Création d'1 groupe de droit grand enjeux du monde contemporain (payé en PACTE)

M. le proviseur précise que la suppression d'un groupe d'option SI en seconde GT n'aura pas d'incidence sur la poursuite d'étude des élèves.

En ce qui concerne « droit et grands enjeux du monde contemporain », le choix de l'enseignant n'est pas encore arrêté.

Question des élèves : Est-ce qu'il y aura un jour le retour d'une classe Euro espagnol ?

M. le Proviseur répond que cela n'est plus à l'ordre du jour et qu'il faut privilégier les groupes de spécialité espagnol plutôt qu'une classe Euro. Les enseignants ont ainsi mis en place 2 groupes hispanique en 2^{nde} pour tenter d'alimenter le groupe de spécialité espagnol.

Question de Mme Saingré : Quels élèves peuvent prendre l'option math complémentaires en terminale ?

M. le proviseur répond que tout élève n'ayant pas la spécialité math en Tale peut suivre cette option.

M. le proviseur expose les résultats d'un sondage effectué auprès des élèves de 1eres pour quantifier les effectifs par groupe d'option.

- 1 groupe Math-expert (36 élèves) ;
- 1 groupe Math complémentaire (36 élèves) ;
- 1 groupe Droit grand enjeux du monde contemporain (36 élèves)

La structure 2024-2025 est adoptée à l'unanimité des 24 votants.

3/ Dotation Horaire Globale 2024-2025

En ce qui concerne l'effectif prévisionnel, il devrait y avoir 513 élèves au LP et 1120 élèves au LGT, ce qui représente une légère baisse (1600 élèves contre 1683 cette année)

Les moyens d'enseignement seront répartis de la façon suivante :

LP 888 heures (contre 955 en 2024/2025) soit une évolution de -7 %.

Ces heures sont décomposées en 794,75 HP (Heures Postes) et 93,25 HSA (Heures supplémentaires année) soit 11,7 % de HSA contre 11,4 % cette année.

LGT 1573heures (contre 1547,5 en 2024/2025) soit une évolution de +1,6 %.

Ces heures sont décomposées en 1384,25 HP (Heures Postes) et 188,75 HSA (Heures supplémentaires année) soit 13,6 % de HSA contre 11 % cette année.

Madame Roth demande d'où vient la baisse d'effectif puisqu'il y aura une classe de 2nde en plus.

M.le proviseur précise qu'il ne devrait y avoir que 10 élèves en plus en 2nde générale et qu'il y aura le BTS PTSL en moins.

Pour le LGT (cf tableau ci joint)

M. le proviseur présente les besoins et les apports puis nous explique les ajustements faits.

Il précise qu'il y aura des créations de postes spécifiques sur le BTS MAV.

Remarque de Madame Roth : Celle-ci remercie l'équipe de direction pour tout le travail effectué pour l'ajustement à la marge.

Elle souligne :

- L'augmentation de la charge de travail des enseignants ;
- S'interroge sur l'intérêt pédagogique des groupes de travail à effectif réduit ;
- Note la perte d'heures d'accompagnement personnalisé ;
- S'inquiète qu'en français les 2ndes perdent une demi-heure de dédoublement.

Madame Saingre précise que l'intérêt des classes dédoublées plutôt que des heures d'AP en HSE facilite :

- La relation prof/élève ;
- L'intégration de chaque élève ;
- Permet des remédiations plus individuelles ;
- Permet un travail sur l'acquisition des méthodes plus approfondies ;
- Permet un travail sur la prise de parole à l'oral.

M. le proviseur remercie les enseignants pour les échanges constructifs lors des conseils pédagogiques et précise que l'AP pourrait être possible en fonction de la dotation en HSE de l'année prochaine.

Pour le LP (Cf tableau ci joint)

M. le proviseur présente l'organisation de la fin d'année en terminale professionnelle :

- Mise en œuvre de la réforme du LP, parcours poursuite d'étude ou parcours vie professionnelle sur 6 semaines.
- Le chef d'œuvre, qui était pluridisciplinaire, devient le projet professionnel, donc n'implique que l'enseignement professionnel.
- Les épreuves ponctuelles se dérouleront au mois de mai hormis la PSE et l'oral de projet qui seront fin juin.

Monsieur Serres demande comment sont choisis les parcours de fin d'année.

M. le proviseur répond que l'élève et/ou la famille ont le dernier mot en fonction des recommandations faites en conseil de classe du premier semestre.

Madame Saingre demande si ces choix sont cohérents.

M. le proviseur répond qu'il y a un biais dû à la gratification des stages.

La répartition des heures étant conforme à ce que nous connaissons en 2024-2025, M. le proviseur expose les évolutions sur les enseignements :

- Pour éviter de placer les enseignants de CVPM en sous service, les heures d'arts appliqués de 2nde CVPM, 1ère CVPM et Tale CVPM sont basculées de Mme Brès vers les enseignants de CVPM. Les heures d'arts appliqués de 1PHMV et Tale PHMV sont basculées des enseignants de MV ou de PH vers les enseignants de CVPM. Les heures d'arts appliqués de 2PH et 2MV sont basculées des enseignants de MV ou de PH vers Madame Brès.
- Les enseignants Lettres/Histoire -géographie assureront les enseignements de Français.
- Les enseignants Lettres /Anglais assureront les enseignements d'anglais.

- Création d'une option EMI (Éducation aux Média et à l'Information) pour les élèves volontaires 1ère CVPM, MV, PH et RPIP. Cela concernera 2 enseignants de Lettres/HG et 1 enseignant de Lettres/Anglais en lien avec Madame Albine Benoit, professeure documentaliste.

Pour conclure M. le proviseur précise qu'en ce qui concerne la DGH, pour le LP il n'y a pas eu de problème soulevé, mais que pour le LGT il y a eu débat dû aux choix effectués par l'équipe de direction.

La dotation horaire globale est adoptée avec 12 voix pour et 12 abstentions.

4/ Modification des horaires du LP

M. le Proviseur expose les contraintes liées à l'utilisation de la halle d'imprimerie et propose un texte modificatif du règlement intérieur comme demandé à la précédente réunion du CA. Cette modification des horaires ne concerne que les élèves de la filière imprimerie et prévoit que ceux-ci pourront éventuellement finir une fois par semaine à 17h50 au lieu de 16h55 comme le reste du LP.

Après lecture, les parents d'élèves proposent une légère modification du texte portant ambiguïté.

La modification des horaires du LP est adoptée à l'unanimité des 24 votants.

5/ Vidéo-protection des locaux

Des dégradations importantes sont constatées quotidiennement à de nombreux endroits de l'établissement (notamment les toilettes) ce qui provoque l'exaspération des agents, qui consciencieux dans l'exécution de leurs missions, s'évertuent à ce que cela reste transparent pour l'ensemble des usagers de notre établissement.

M.Houdoux précise qu'en fonction des années et des promotions il y a des groupes d'élèves qui font des dégradations diverses et multiples

M. le proviseur tient particulièrement à mettre à l'honneur les agents d'entretiens et du service technique pour leur résilience face à ces dégradations récurrentes.

Les moyens mis dans les réparations sont des dépenses inutiles qui pourraient être utilisés à d'autre chose (amélioration des menus, projet pédagogique etc.).

La vidéo protection existe déjà au sein de nos locaux, entrée EPS, parking rond point, entrée du lycée et cela nous a servi à plusieurs reprises pour résoudre des problèmes (intrusion, trafic...).

M. le proviseur propose l'installation de 3 caméras par niveau, placées dans l'axe des coursives, pour les bâtiments B, C, D, F, G et H.

Pour argumenter les faits M. le proviseur diffuse, via le vidéo projecteur, des photos prises récemment, sur les types de dégradations auxquelles nous avons à faire face.

Les représentants d'élèves précisent qu'il y a parfois des attroupements devant les toilettes qui peuvent amener à un sentiment d'insécurité.

Madame Roth demande si ce phénomène est générationnel et si cela se passe aussi dans les autres établissements.

Monsieur Houdoux répond que le lycée Champollion est un peu privilégié dans ce domaine, mais qu'il y a une recrudescence cette année.

Monsieur Serres demande s'il serait possible d'augmenter la présence humaine dans les lieux susceptibles d'être dégradés.

Monsieur Gomez répond que le choix de mettre plus d'AED sur des missions de surveillance a déjà été mis en œuvre mais que cela restait compliqué.

Monsieur Martinez propose que l'on mette aussi des caméras côté entrée des logements de fonction.

Les parents d'élèves précisent qu'en parallèle il y a d'autres actions à mener, par exemple la sensibilisation au métier d'agent d'entretien.

Pour conclure sur ce sujet M. le proviseur précise qu'il y aura d'autres débats dans les différentes instances de l'établissement et qu'une proposition de vote pour une installation de caméras de vidéo protection des locaux sera faite à la prochaine réunion du CA.

6/ Convention bipartite avec la Région Occitanie

Comme lors de la précédente réunion du CA, M le Proviseur souhaitant que le représentant de la région puisse répondre aux questions des membres du CA, l'examen de ce sujet sera abordé au prochain CA.

7/ Signature de contrats: Vérification des tourniquets – Photocopieurs LP – Ascenseur

Madame Rousset présente les différents contrats proposés :

Contrat relatif à la maintenance des tourniquets

La société Koné propose un contrat de maintenance des tourniquets à compter du 01/04/25 pour 1 an renouvelable 3 fois et pour un tarif de 482,40€/ht/an.

La signature du contrat sur la vérification des tourniquets est adoptée à l'unanimité des 23 votants.

Contrat de location et maintenance des 3 photocopieurs du LP

Pour les photocopieurs le contrat actuel arrive à échéance, Mme Rousset précise que nous avons eu deux propositions avec changement de machine, la société SHARP étant la mieux disante.

Monsieur Lenoble demande s'il existe des solutions avec des machine reconditionné.

Madame Rousset répond qu'elle se renseignera pour le prochain contrat des photocopieurs de la salle des professeurs mais que généralement les enseignants souhaitent des machines neuves et performantes,

Le contrat débutera le 06/05/2025 pour 3 ans et pour un loyer global de 736,42€ ht/trimestre et un coût copie de 0,0027€ HT NB et 0,025€ HT couleur.

La signature du contrat sur les photocopieur est adoptée à l'unanimité des 24 votants.

Contrat relatif à la maintenance des ascenseurs

La société Koné est retenue cette année avec une proposition tarifaire de 1700€ht / an qui débutera le 01/06/2025 pour une durée de 1 an renouvelable 5 fois.

La signature du contrat sur l'ascenseur est adoptée à l'unanimité des 24 votants.

8/ Problématique du nombre de photocopies

M. le proviseur expose un tableau récapitulatif sur les trois dernières années concernant la relation entre le nombre de photocopies et la consommation de papier. Il s'avère que depuis que les ramettes de papier ont été mises en libre service la consommation a augmenté alors que le nombre de photocopie est en baisse.

M. le proviseur décide donc de ne plus mettre le papier en libre service dans les locaux où se situent les photocopieurs mais que celui-ci sera disponible à la loge comme s'était précédemment le cas.

9/ Questions diverses

Monsieur Martinez demande s'il y a une possibilité de déployer le télétravail au sein du personnel administratif de l'établissement.

M. le proviseur explique qu'il y a bien un accord cadre au niveau national, mais que cela n'a pas été mis en œuvre dans l'académie de Montpellier. Cela risque de bloquer car la devra financer le matériel pour les personnels concernés afin de leur permettre de travailler chez eux.

Madame Rousset précise que tous les postes ne peuvent pas-être en télétravail car il y a encore beaucoup de travail en présence des usagers.

L'intégralité des points de l'ordre du jour ayant été traité Monsieur le proviseur lève la séance à 20h15.